

# ***Nouvelle loi scolaire : quelle position pour le SSP ?***

## ***Éléments de comparaison***

***Synthèse des différences entre la situation actuelle, l'initiative « Ecole 2010 » et le projet de Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) adoptée par le Grand Conseil le 7 juin 2011 en regard des positions du SSP-Enseignement (AG 2009, 2010 et réponses aux consultations)***

Figurent dans ce document :

- Les principaux éléments modifiés par la LEO « Grand Conseil » ou Ecole 2010
- Les principales revendications du SSP qui ne figurent pas dans la LEO

Ne figurent pas :

- Les modifications prévues dans de précédentes versions du projet de loi mais finalement supprimées par le DFJC ou le Grand Conseil.

\* Lorsque les intentions d'application de la loi sont connues, elles figurent explicitement.

***Adopté par le comité du SSP-Enseignement le 13 juin 2011***

### ***Éléments financiers (estimation du rapport de majorité).***

▪ CIN obligatoire :	+ 4 millions
▪ Nouveau statut des enseignants au CIN (classe 9 DECFO et 28 périodes) :	+ 6.25 millions
▪ Augmentation de l'horaire aux CYP et suppression des appuis « institutionnels » :	/
▪ Maîtrise de classe CIN et CYP :	+ 7.5 millions
▪ Primarisation du CYT (à long terme):	- 11.8 millions
▪ Enseignement consolidés au secondaire :	+ 8.4 millions
<b>Bilan</b>	<b>+ 14.35 millions (sur 750)</b>

<b>Rubrique</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>École 2010</b>	<b>LEO</b>	<b>SSP-Enseignement</b>	<b>LEO = bonne direction ?</b>
<b>Comptabilité avec Harmos</b>	-	« L'initiative pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. S'il est accepté, (elle) devra faire l'objet d'une réactualisation par rapport aux Accords HarmoS. » (rap. Maj).	Harmos compatible	Le SSP a soutenu activement de nombreux points contenus dans Harmos	Bonne direction
<b>Egalité entre filles et garçons</b>			Art. 9. L'école veille à l'égalité entre filles et garçons, notamment en matière d'orientation scolaire et professionnelle.		Bonne direction
<b>CIN</b>	Facultatif, pas de programme	Pas clair	Obligatoire avec objectifs conformes au PER	La scolarisation précoce favorise l'intégration et réduit le poids des inégalités sociales.	Une grande amélioration
<b>CYT</b>	Secondaire	Secondaire	Primaire (CF Harmos)	Primaire	Plus adapté aux élèves, mais grosses incertitudes statutaires
<b>CYT</b>	Dotation secondaire (cours facs, files, etc...)	Pas de changement	Dotation primaire	Généralisation de cours facs et dotation d'encadrement	Non, baisse des prestations
<b>Orientation</b>	Procédure avec critères et prise en compte de l'avis des parents. TF: dans une classe, à résultats identiques, même orientation	Notes	Notes et ECR + prise en compte des situations particulières.	Critères chiffrés prépondérants + prise en compte des situations particulières.	Oui, plus objectif et plus lisible
<b>Organisation des filières</b>	VSO VSG VSB	Id. avec des classes régionales d'encadrement pour les élèves au comportement perturbateur Regroupement des élèves au même profil dans un bâtiment (art. 48)	VG avec deux niveaux et enseignement consolidé VP	SSP en faveur de tronc communs. Soutien à une diminution du nombre de filières et un système à niveaux.	Un petit pas dans la bonne direction

<b>Rubrique</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>École 2010</b>	<b>LEO</b>	<b>SSP-Enseignement</b>	<b>LEO = bonne direction ?</b>
<b>Début de la sélection formelle</b>	Formellement : orientation en fin de 6 <sup>e</sup> année (sélection quasi définitive)	Formellement pas de changement (légèrement plus perméable)	Formellement pas de changement (voir aussi perméabilité)	SSP favorable à toutes mesures qui retardent la sélection	<i>Statu quo</i>
<b>Perméabilité des filières</b>	En 9H et 11H avec redoublement	Chaque année avec ou sans redoublement	Chaque année sans redoublement + Possibilité, sous condition, pour un élève de VG de suivre un enseignement de VP <i>Art. 82 al. 2 « Au degré secondaire I, les élèves sont répartis selon des voies et niveaux perméables. »</i>	Perméabilité maximale pour atténuer, voire compenser, l'effet de la sélection	<i>Un très grand progrès</i>
<b>Raccordement</b>	Sous condition de résultat vers le certificat de la voie directement supérieure	Pas de changement	Pour tous les élèves vers gymnase, école de CG ou de maturité professionnelle	Élargissement à tous les élèves	<i>Amélioration</i>
<b>Échec au certificat</b>	Redoublement possible si accord de la conférence des maîtres	Pas de changement	Classes de rattrapage (sur le modèle du raccordement)	Classes de rattrapage (sur le modèle du raccordement)	<i>Amélioration</i>
<b>Effectifs des classes au secondaire</b>	VSO : effectif plus faible	VSO : effectif plus faible	VG sera le résultat du regroupement des VSO et VSG. Malgré quelques économies d'échelle, les effectifs seront plus élevés que dans les classes de VSO actuelles.	Maximum 18 élèves par classe, en tout cas dans la VG pour permettre la différenciation découlant de la plus grande hétérogénéité	<i>Dégradation de l'enca-drement des actuels VSO</i>
<b>Langues</b>	VSG + VSB : allemand et anglais VSO : allemand ou anglais facultatif	Pas de changement	Tous : allemand et anglais	Langues pour tous les élèves	<i>Amélioration</i>
<b>Options spécifiques</b>	VSB	VSB	VP Accessibles aux élèves de VG si pas au bénéfice d'un enseignement consolidé	Accessibles à tous les élèves (conditions à définir)	<i>Amélioration</i>
<b>Options</b>	Seulement VSO	Seulement VSO	Tous	Tous	<i>Amélioration</i>

<b>Rubrique</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>École 2010</b>	<b>LEO</b>	<b>SSP-Enseignement</b>	<b>LEO = bonne direction ?</b>
<b>Catalogue des options</b>	« orientées métiers » (selon établissement), consolidation, élargissement ou langue		Options scolaires dirigées plus spécifiquement vers des applications concrètes afin de préparer au monde du travail et à organiser après consultations des organisations patronales (rapp. Maj). Département a évoqué aussi le français	« orientées métiers », artistique, ... selon l'établissement	<i>Catalogue et objectifs peu clairs</i>
<b>Elèves en difficulté au secondaire (hors pédagogie spécialisée)</b>	VSO ou pédagogie spécialisée	Pas de changement	VG avec enseignement consolidé : « art. 85 al.3 Les élèves qui suivent les objectifs de base dans les trois disciplines bénéficient d'un enseignement consolidé visant à privilégier leur insertion professionnelle. Cet enseignement peut déroger à la grille horaire dans les limites définies par le règlement. Le conseil de direction peut décider le regroupement de ces élèves dans des entités constituées à cet effet, un enseignement complémentaire spécifique, des appuis individualisés ou une combinaison de ces mesures.»	Pour chaque élève, la solution <u>adaptée</u> la plus intégrative. Eviter les classes « ghetto » qui perpétue, en partie, la logique VSO	<i>A certains endroits, perpétuation de la logique de « ghettoisation » des élèves en grande difficulté</i>
<b>Pédagogie spécialisée</b>	Traitée dans la LES RPT à appliquer	Pas de changement	Principalement traitée dans la LPS	Voir consultation LPS et les nombreuses critiques du SSP sur la mise en œuvre et le financement. Ok sur les objectifs.	<i>Incertitudes</i>
<b>Intégration dans les classes</b>	Lacunes législatives	Pas de changement	Exigence de tenir compte du fonctionnement de la classe lors d'une « intégration »	Tenir compte du contexte	<i>Amélioration</i>

<b>Rubrique</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>École 2010</b>	<b>LEO</b>	<b>SSP-Enseignement</b>	<b>LEO = bonne direction ?</b>
<b>Classes spéciales (accueil, dév. et ER)</b>	Dans la loi, mais pression pour les supprimer (intégration)	Pas de changement	« Le Département souhaite clairement contester les rumeurs selon lesquelles il y aurait une volonté de démanteler les classes "spéciales" » (Rap. Maj.)	Pour chaque élève, la solution <u>adaptée</u> la plus intégrative. Éviter les approches dogmatiques.	<i>Approche pragmatique</i>
<b>Troubles du comportement et/ou problèmes socio-éducatifs</b>	Lacune	« Classes régionales d'encadrement » pour les élèves dont le comportement perturbe les classes	Projet d'établissement et MATAS régionaux (modules d'activités temporaires alternatifs à la scolarité) proposant une prise en charge mixte (scolaire et éducative) afin d'éviter les sorties de l'école	Développement de solutions locales et pragmatiques avec personnel éducatif + MATAS	<i>Rien de nouveau</i>
<b>Cours Langue et culture d'origine</b>	Rien	Pas de changement	Soutien minimal (application d'Harmos)	Soutien et financement des communautés et organisation par l'Etat. Aussi dans les cursus.	<i>Petite amélioration</i>
<b>Redoublement</b>	Primaire + CYT : décision particulière Secondaire : automatisme max trois points négatifs	Basé sur la moyenne annuelle	Décision particulière dont les modalités seront à définir dans le règlement (système de compensation envisagé au secondaire)	Pas d'automatisme	<i>Amélioration</i>
<b>Notes</b>	Dès 7H sans moyennes générales	Toute la scolarité avec réintroduction des moyennes générales	Dès 5H sans moyennes générales	Pas un enjeu car les appréciations actuelles fonctionnent déjà comme des notes	<i>Pas déterminant</i>
<b>Durée de la scolarité</b>	Elève doit demander prolongation	Pas de changement	Droit d'aller jusqu'au terme	Sauf situation particulière, tous les élèves vont au terme de leur scolarité	<i>Amélioration</i>
<b>Droits et devoirs des élèves, sanctions</b>	Lacunes dans la LS	Pas de changement	Exhaustifs et précis	Précisions bienvenues et « légalisation » des possibilités de confiscation et de suspension de camps et sorties	<i>Amélioration</i>

<b>Rubrique</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>École 2010</b>	<b>LEO</b>	<b>SSP-Enseignement</b>	<b>LEO = bonne direction ?</b>
<b>Devoirs surveillés</b>	Lacunes dans la LS	Pas de changement	Communes doivent organiser (qui peuvent demander aux établissements de les organiser) Loi oblige à s'assurer de la qualité	Canton Qualifications minimales du personnel	<i>Amélioration minime</i>
<b>Effectifs des classes</b>	Dans le règlement	Pas de changement	Dans le règlement Doit tenir compte de la présence d'élèves à besoins particuliers	Dans la loi ou position du département à communiquer	<i>Statu quo</i>
<b>Etablissement</b>	Lacunes dans la loi Autonomie de fait sans cadre	Pas de changement	Autonomie de gestion cadrée dans la loi (léger) renforcement de la conférence des maîtres (prendre position ou élaborer les projets pédagogiques et doit être consultée sur l'utilisation des ressources)	Autonomie avec rôle renforcé des conférences des maîtres (notamment en allégeant par la suppression des décisions liées au parcours des élèves)	<i>Amélioration</i>
<b>Enveloppe pédagogique</b>	Pas de base légale Conseil de direction seul	Pas de changement	Conseil de direction avec consultation de la conférence des maîtres	Rôle de la conférence des maîtres renforcé	<i>Très légère amélioration</i>
<b>Parcours des élèves</b>	Compétence de la conférence des maîtres	Pas de changement	Conseil de direction sur proposition du conseil de classe	Pas une compétence de la conférence des maîtres	<i>Amélioration</i>
<b>Contrôle de l'obligation scolaire</b>	Communes	Pas de changement	Établissement avec possibilité de délégation aux communes	Établissement (pour éviter échanges d'info de l'Ecole vers le Contrôle des habitants)	<i>En principe, amélioration</i>
<b>Temps scolaire</b>	CIN 16-24 CYP 26 (+2 appuis) CYT 32 SEC 32 (evtl 33)	Pas de changement	CIN 18-26 CYP 28 CYT 32 SEC 32 à 34	Primaire = + ou - position SSP SSP demande 30 p. pour les années 7 et 8 et 34 au sec	<i>Amélioration au primaire Inconnue pour le secondaire</i>
<b>Maîtrise de classe</b>	Primaire : rien CYT : 1,5 ou 2 p. (pour orientation) Secondaire : 1p.	Pas de changement	Tous les degrés (projections financières avec une période partout et donc diminution au CYT au motif qu'il n'y aura plus d'orientation)	Tous les degrés (volume à négocier)	<i>Amélioration au primaire</i>

<b>Rubrique</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>École 2010</b>	<b>LEO</b>	<b>SSP-Enseignement</b>	<b>LEO = bonne direction ?</b>
<b>Présence de spécialistes au CYT</b>	Loi : équilibre Réalité : 2/3 Harmos impose la primarisation	Pas de changement	A l'avenir pour chaque classe, il y aura en principe un maître généraliste et quatre ou cinq maîtres spécialistes.	Équilibre à trouver avec moins de maîtres par classe.	<i>Dégradation</i>
<b>Transition vers le CYT primaire</b>	.	.	Pas de modification du statut des enseignants dans l'étape intermédiaire (position du DFJC dans le R maj. P.13). Disposition transitoire : spécialiste maître de classe en principe max 5 ans après entrée en vigueur.	Longue période de transition.  Statut conservé.	<i>Période de transition trop courte et incertitudes sur le statut futur</i>
<b>Conduite des classes</b>	Détenteurs d'un diplôme ou, dans certaines conditions, non-titulaires	Pas de changement	Détenteurs d'un diplôme	Détenteur d'un diplôme (Situation des 10% de non-titulaires à régler par formation et validation des acquis d'expérience)	<i>Bien sur le fond, mais irréaliste si pénurie</i>
<b>Liberté pédagogique</b>	Garantie	Les maîtres utilisent des méthodes « explicites »	Garantie	Doit être garantie	<i>Statu quo</i>
<b>Éléments principaux du statut</b>	Dans la loi scolaire	Pas de changement	À négocier dans la future loi sur le personnel enseignant (articles actuels de la LS restent en vigueur transitoirement)	À séparer de la loi scolaire dans une loi sur le personnel enseignant	<i>Situation plus claire Négociations au point mort</i>
<b>Statut des spécialistes au primaire</b>	Primaire : comme généraliste CYT : comme spécialiste	Pas de changement	A négocier dans la future loi sur le personnel enseignant	Statut à unifier Position du département à communiquer	<i>Grosses incertitudes</i>
<b>Futur statut horaire</b>	Généraliste et assimilé : 28p Spécialiste : 25p.	Pas de changement	A négocier dans la future loi sur le personnel enseignant (dispositions actuelles restent en vigueur transitoirement)	Statut à unifier Position du département à communiquer	<i>Grosses incertitudes</i>
<b>Cahier des charges</b>	Aucun	Pas de changement	A rédiger avec les organisations professionnelles et syndicales	Ouvert à la discussion Position du département à communiquer	<i>Incertitudes</i>